

Indemnité exceptionnelle supprimée

VOL EN BANDE ORGANISÉE

Au nom du gouvernement, la Ministre de la Fonction Publique vient d'annoncer **la suppression de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG.**

Instaurée en 1998, cette indemnité est destinée à compenser la perte de pouvoir d'achat subie par les fonctionnaires, suite à l'élargissement de l'assiette de la CSG et sa substitution à la cotisation d'assurance maladie. Tout naturellement, seuls les agents recrutés avant cette date sont concernés par cette compensation indemnitaire.

Le motif invoqué par la Ministre serait que cette indemnité aurait perdu sa vocation originelle. Curieux argument et qui ne présage rien de bon pour d'autres indemnités créées au fil du temps. Un autre argument a été développé par la Ministre pour justifier ce hold-up : les 500 Millions d'euros économisés devraient être utilisés pour financer la réforme en cours de discussions sur les parcours professionnels et la nouvelle grille indiciaire. En clair, cette indemnité sera supprimée contre une vague promesse de revalorisation des traitements.

Ainsi à compter du 1^{er} mai prochain, de façon progressive, les agents verront disparaître de leur traitement des montants pouvant aller d'environ 100€ annuels à plus de 2000€.

Tous les agents des directions de Bercy, recrutés avant le 1er janvier 1998 et ayant un indice majoré supérieur à 400 sont concernés.

Pour ceux qui considèrent que l'austérité commence seulement quand les salariés voient leur traitement diminuer, ils sont aujourd'hui servis.

A *FO Finances*, nous n'avons pas attendu cette dernière annonce, pour condamner les diverses mesures qui instaurent une perte continue du pouvoir d'achat des agents, dont le gel de la valeur du point d'indice depuis juillet 2010 et l'augmentation de la cotisation retraite de 0,28% chaque année depuis le 1^{er} janvier 2013.

Pour *FO Finances*, les arguments qui ont été avancés pour la création de cette indemnité sont toujours d'actualité, contrairement aux propos de la Ministre.

Face aux nombreuses inquiétudes des personnels, *FO Finances* interpellera le Secrétaire Général de Bercy dans les prochains jours et demande l'inscription de ce point à l'ordre du jour du Comité Technique du 7 mai prochain.